



**ETABLISSEMENT :**

**VILLE :**

**DEPARTEMENT :**

**A.P.S.A. :**

**CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 2 :**

**« Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains »**

**CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS**

**OUI**

**NON**

**PRINCIPES D'ÉVALUATION**

L'épreuve engage l'élève dans un projet de déplacement régulable et sécurisé au meilleur niveau possible

Le jour de l'épreuve : évaluation des AFLP 1 et AFLP2

Au fil de la séquence : évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les AFLP 3, 4, 5 et 6

**BARÈMES ET NOTATION**

AFLP 1 noté sur 7 points

AFLP 2 noté sur 5 points

AFLP retenus : notés sur 8 points répartis au choix de l'élève avant la situation d'évaluation (choix possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6)

**Principe d'élaboration des épreuves du CA**

Des choix possibles de difficulté et/ou de complexité de l'itinéraire

La définition d'un cadre de durée ou de distances

L'épreuve se déroule dans un milieu connu

L'épreuve présente des éléments variés d'incertitude

L'épreuve intègre les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé dans la pratique

L'épreuve prévoit et définit des formes d'aide pour s'engager et réguler le projet

L'évaluation tient compte des différences F/G

**ELEMENTS A EVALUER PENDANT L'EPREUVE**

AFLP1 : « Planifier et conduire un déplacement adapté à ses ressources pour effectuer le trajet prévu dans sa totalité ; le cas échéant, savoir renoncer »

Evaluation de la réussite du projet de déplacement

Prise en compte du niveau de difficulté/complexité de l'itinéraire emprunté

AFLP2 : « Utiliser des techniques efficaces pour adapter son déplacement aux caractéristiques du milieu »

Evaluation de la motricité spécifique développée

**ELEMENTS A EVALUER AU FIL DE LA SEQUENCE**

AFLP3 : « Sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement en cours de déplacement »

Evaluation de la capacité à prévoir et adapter un projet de déplacement, au meilleur niveau possible

AFLP4 : « S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une activité de pleine nature »

Evaluation de la capacité à favoriser la réussite d'un projet collectif ou du projet d'un tiers

L'AFLP5 : « Contrôler ses émotions pour accepter de s'engager dans un environnement partiellement connu »

Evaluation de la capacité à s'engager et garder la maîtrise de soi dans des situations nouvelles

L'AFLP6 : « Se préparer, connaître les risques, respecter la réglementation et appliquer les procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique pour s'y engager en sécurité »

Evaluation du respect de codes de conduites permettant une pratique de tous dans un climat propice aux apprentissages et de l'application de protocoles de sécurisation ou d'aide aux personnes en situation risquée.

## ETUDIER LA PERTINENCE DES PROPOSITIONS

L'ÉPREUVE	L'ÉVALUATION
<p>On pourra attendre que les <b>épreuves</b> ne se limitent pas à la réalisation d'itinéraires fermés plus ou moins complexes ou difficiles mais que <b><u>ces épreuves soient conçues et élaborées pour être porteuses et révélatrices d'une compétence ou d'acquisitions ciblées.</u></b></p> <p>Pour être réussies, les situations d'évaluation doivent ainsi engager les élèves dans des activités d'analyse, de choix, de déplacement, de coopération, de sécurisation, et éventuellement de régulation.</p>	<p>L'appréciation des compétences de l'élève (ex : l'élève grimpeur) ne se limitera pas à un regard global sur son niveau de maîtrise relativement à une performance mesurée mais reposera sur le repérage d'indicateurs qui permettront de valider ou non la compétence visée (ex : rapport entre prises de mains touchées et prises de main utilisées en escalade). <b><u>Les éléments d'appréciation des degrés d'acquisition des AFLP reposeront sur des données objectives ou des observables significatifs.</u></b></p> <p>Les critères, indicateurs et outils retenus pour apprécier l'<b>AFLP1</b> peuvent amener à <b>articuler les éléments à évaluer</b>. Ces derniers ne doivent pas être nécessairement mesurés de manière isolée.</p>
<p>Les situations d'évaluation du CA 2 ont la particularité de croiser des compétences à lire et analyser un milieu, à choisir un itinéraire et à le réaliser. <b><u>L'épreuve et les situations d'évaluation au fil de la séquence doivent intégrer avec profit les activités de choix simple (choix binaires basés sur des informations concrètes, facilement identifiables), conception, conduite et régulation de l'itinéraire.</u></b></p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En escalade <b>en moulinette</b>, choix d'une modalité d'assurage ou d'un itinéraire (entre deux possibles) après réalisation d'un premier passage (1<sup>ère</sup> voie) ou au cours d'une ascension à un point de décision identifié.</li> <li>- En Course d'orientation, choix à un moment identifié, en fonction du temps restant et des difficultés ou facilités rencontrées en amont, d'une fin de parcours A ou B caractérisée par une distance et un niveau de difficulté des postes.</li> </ul>	<p>Si tout ce qui relève de l'analyse et des choix peut être apprécié en amont de la pratique et a posteriori, ces dimensions peuvent aussi être évaluées en cours du déplacement d'autant <b>que les situations d'évaluation proposées pourront instituer des moments de régulations de l'itinéraire</b></p> <p>Par ailleurs <b><u>l'objectif du projet de déplacement doit induire les régulations qui en garantissent l'atteinte</u></b> (des sommets à atteindre en escalade, un nombre de balises à trouver en CO, un temps ou une distance de nage en sauvetage, une distance à couvrir en VTT...)</p>
<p>Dans la conception de son déplacement, l'élève est amené à déterminer son niveau d'engagement. Il doit faire des choix lucides <b>en croisant la difficulté du parcours ou de l'itinéraire avec les modalités de sécurisation choisis.</b></p>	<p>AFLP 3 au fil de la séquence : La pertinence du projet de déplacement et <b>le niveau d'aide apportée</b> dans sa conception et sa régulation peuvent servir d'indicateurs.</p>
<p>Les situations d'évaluation doivent mettre en évidence les capacités à orienter l'engagement et assurer la sécurité, l'apprentissage, et la réussite d'autrui.</p> <p>L'épreuve doit amener les élèves à s'entraider pour atteindre un but commun (choix d'une voie commune à grimper en escalade...)</p>	<p>AFLP 4 au fil de la séquence : <i>En escalade, coopérer ne se limite pas forcément à la sécurisation de la pratique d'un partenaire, aussi importante soit-elle. Il est possible de penser et apprécier des activités de coopération (et les rôles afférents) ciblées sur l'aide à l'apprentissage ou à la réalisation d'un projet de performance collective. En course d'orientation, les pratiques collectives doivent être pensées au bénéfice des apprentissages individuels.</i></p> <p>L'évaluation des rôles doit nécessairement <b>intégrer leur impact</b> sur le fonctionnement collectif ou sur l'activité d'un ou plusieurs pairs. L'assurage mais aussi, la communication, le guidage, la réussite du projet collectif ou de son partenaire... peuvent servir d'indicateurs.</p>
<p>En milieu connu, l'épreuve doit confronter les élèves à des éléments variés d'incertitudes (nombre de mannequins à récupérer, nature des obstacles en VTT, nombre de voies à réaliser...) et permettre d'observer leur capacité à y faire face.</p>	<p>AFLP 5 au fil de la séquence : le contrôle de soi (paroles, respiration, concentration, communication) et le rapport au risque (lucidité de l'engagement, savoir renoncer (*)...), dans des situations nouvelles où le risque subjectif peut paraître important peuvent servir d'indicateurs.</p>
<p>Les situations doivent être l'occasion de révéler le degré d'intégration des conditions d'une pratique collective respectueuse de celle des autres et de l'environnement. Elles peuvent favoriser la mobilisation de savoir faire relatifs à la sécurisation et à l'aide d'autrui.</p>	<p>AFLP 6 au fil de la séquence : le respect des consignes de sécurité, le respect des autres et de leurs pratiques, le respect de l'environnement, peuvent servir d'indicateurs. La répétition de protocoles de sécurité peuvent aussi être envisagée.</p>
<p><b>Les épreuves proposées et AFLP déclinées doivent tout à la fois rester accessibles à des élèves dont la formation, dans le meilleur des cas, ne dépasse pas 30h sur le cursus scolaire et proposer une pratique authentique et exigeante (cotations de voies, environnements de pratique en course d'orientation...)</b></p>	

(\*) en fonction d'un nombre de tentatives.

**CONFORMITÉ ET PERTINENCE DE L'OUTIL DE CERTIFICATION**

La commission départementale a jugé l'outil, par rapport au référentiel

conforme

non conforme

Motifs et remarques :

La commission académique a déclaré l'outil

pertinent

à consolider

Motifs et remarques :